

Le BDI Orientation

// UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Le BDI Orientation, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles. Une équipe à constituer, à animer et à former. Le BDI Orientation fait également équipe avec ses interlocuteurs naturels.

Travailler en équipe au sein du BDI Orientation

→ Pour qu'une équipe d'animateurs BDI Orientation se montre

enthousiaste, créative et motivée dans la durée, il faut lui insuffler une dynamique ! Prérequis indispensables : désigner un coordinateur et répartir les tâches (évolution possible en cours d'année ou en fonction de la mise en œuvre des projets). L'équipe ne doit jamais être figée : les animateurs peuvent être recrutés tout au long de l'année, ou des personnes peuvent s'investir sur un projet ponctuel. Il faut pour cela rester en veille, de façon à repérer les personnes qui pourraient être intéressées, et savoir leur donner envie de rejoindre l'équipe !

→ **Organiser des temps de rencontre et d'échange**, participer aux formations (notamment celles assurées par les services ICF académiques ou départementaux) ou encore partager l'information assure la cohésion de l'équipe des animateurs.

Le BDI Orientation au cœur d'un réseau

→ **Le BDI Orientation étant un service de l'Apel**, son activité doit être mise à l'ordre du jour du conseil d'administration de l'Apel. Un de ses membres est spécialement missionné pour faire le lien entre l'Apel et le BDI Orientation.

→ **Au-delà de ces liens naturels avec l'Apel**, les animateurs BDI Orientation ne travaillent pas seuls : ils sont au cœur d'un réseau d'acteurs avec lesquels ils interagissent : établissement (chef d'établissement, enseignants, professeur documentaliste, équipe d'accompagnement à l'orientation, cadres éducatifs, responsables de la vie scolaire, animateur de pastorale, psychologue, infirmière scolaire ...),

familles, service ICF académique ou départemental, réseau école et monde professionnel, anciens élèves, partenaires propres à chaque action...

→ **Le BDI Orientation doit se faire connaître** de chacun de ces interlocuteurs, les informer de ses projets dans la perspective de les y associer. La possibilité de laisser les élèves se rendre au BDI Orientation pendant les heures de permanence doit, par exemple, être évoquée avec les responsables de vie scolaire.

→ **Le BDI Orientation peut également travailler en réseau** avec les BDI Orientation d'autres établissements, pour créer une émulation, partager les bonnes pratiques ou mutualiser les moyens en mettant en place des actions communes.

Les partenaires

→ **L'Apel nationale noue des partenariats** avec des associations ou fédérations professionnelles, pour faciliter la mise en place d'actions communes dans le domaine de l'orientation, du rapprochement entre école et monde professionnel ou de l'insertion professionnelle. Des conventions ont ainsi déjà été signées avec AJE (Association jeunesse entreprise), 100 000 entrepreneurs, la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles), le Medef (Mouvement des entreprises de France), Entreprendre pour apprendre, la FFB (Fédération française du bâtiment), Arpejeh (Accompagner la réalisation de projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés).

→ **Les services d'information et de conseil aux familles** académiques et départementaux peuvent mettre les BDI Orientation en contact avec les antennes

locales de ces organisations, certaines fédérations professionnelles, ou encore les chambres consulaires.

Actualiser ses connaissances et développer ses compétences

Pour assurer un service de qualité, les animateurs de BDI Orientation sont invités à développer leurs compétences et à actualiser leurs connaissances tout au long de leur mission, en effectuant une veille documentaire sur toutes les questions touchant à l'orientation (évolution des filières, débouchés des secteurs d'activités, nouveaux métiers, etc.). Ils doivent aussi participer aux formations proposées, assister aux colloques et conférences (sur l'orientation, la psychologie des adolescents, la construction de l'identité, etc.) ou encore aux journées thématiques organisées par l'Apel, la direction diocésaine, etc. Les services ICF sont en mesure de les renseigner sur toutes ces opportunités. Visiter les entreprises peut aussi étendre leurs connaissances.